

## COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 12 FEVRIER 2011

Adopté par le Comité Directeur le 26 mars 2011

**Siège Fédéral - 15 passage des Mauxins – 75019 PARIS**

**Membres présents (8) :** Jean-Paul Ters, Michel Chariou, Marie-France Charles, Michel Ediar, Jean-Paul Baudoin, Pascal Larminach, Thierry Vermeersch, Joël Poulain

**Membres absents excusés (4) :** Chantal Lenfant, Jean-François Dechavanne (procuration à Pascal Larminach), Alain Matton (procuration à Marie-France Charles), Vincent Frey (procuration à Jean-Paul Ters)

**Membre de droit (1) :** Marie-Violaine Palcau (DTN)

**Invitée (1) :** Hélène Ediar (Commission amélioration continue)

**Président de séance :** Jean-Paul Ters – **Secrétaires :** Marie-France Charles et Joël Poulain

Pour cette séance 11 voix sont représentées sur 12 voix possibles. Le quorum des deux tiers des voix étant atteint, le Comité directeur peut valablement délibérer.

La réunion débute à 9h45

Documents remis en séance : budgets prévisionnels 2011 et 2012 et ordre du jour prévisionnel de l'AG 2011.

### Adoption du CR du CD des 11 et 12 décembre 2010

Adopté à l'unanimité.

### Présentation du dossier financier de l'assemblée générale

#### - Compte de résultat 2010

Les comptes 2010 ont été arrêtés comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>1 181 314 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 180 905 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>409 €</b>

Le compte de résultat est positif et dégage un excédent de 409 €. Une provision de 70 550 € a été écrite pour les contrats Artémis et Kisis passés en 2010 et qui courent en 2011 et 2012. Une procédure de régularisation de TVA à hauteur de 20 000 € est en cours au profit de la fédération.

**Vote : le compte de résultat 2010 est adopté à l'unanimité.**

#### - Réactualisation du budget 2011

Le projet de réactualisation du budget 2011 est présenté à l'équilibre comme suit :



RECETTES		
TOTAL	MS	FFCO
1 080 022 €	364 211 €	715 811 €

DEPENSES
1 080 022 €

	448 811 €	26 711 €	422 100 €	366 650 €
<b>A- Fonctionnement fédéral</b>				
<b>B- Formation</b>	20 300 €	13 500 €	6 800 €	34 100 €
<b>C - Haut niveau</b>	311 000 €	282 000 €	29 000 €	372 800 €
<b>D - Développement et Promotion de l'activité</b>	297 911 €	42 000 €	255 911 €	272 472 €
<b>E - AUTRES</b>	2 000 €		2 000 €	34 000 €

Il est à noter qu'une ligne budgétaire « coupe du monde 2012 » a été créée et provisionnée d'une somme de 5 000 € destinée notamment à couvrir les frais de déplacement du directeur de course.

Débat sur les employés fédéraux futurs : en particulier pour les sortants du HN. Aide pour handicapés.

**Vote : la réactualisation du budget 2011 est adoptée à l'unanimité.**

## - Projet de budget 2012

Le projet de réactualisation du budget 2012 est présenté à l'équilibre comme suit :



RECETTES		
TOTAL	MSS	FFCO
1 009 472 €	350 711 €	658 761 €

DEPENSES
1 009 472 €

A- Fonctionnement fédéral	448 811 €	26 711 €	422 100 €	361 650 €
B- Formation	20 300 €		6 800 €	34 100 €
C - Haut niveau	311 000 €	282 000 €	29 000 €	372 800 €
D - Développement et Promotion de l'activité	227 361 €	42 000 €	185 361 €	206 922 €
E - AUTRES	2 000 €		2 000 €	34 000 €

Le budget 2012 a repris les mêmes bases que la réactualisation 2011, sauf sur le chapitre "D" qui ne bénéficie pas de la reprise sur provision 2010 qui se montait à 70 k€.

**Vote : le projet de budget 2012 est adopté à l'unanimité.**

## - Déclaration des pass'orientation

Il est décidé d'affecter un personnel de la FFCO (GR) pour faire un suivi et un rappel dans la semaine suivant chaque compétition auprès des organisateurs afin d'améliorer le suivi des déclarations.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

## - Tarif des pass'orientation 2011

L'augmentation du taux de base à 5,50 € votée à l'AG de mars 2010 avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011 donne le nouveau tarif suivant pour les pass'orientation = 2,75 €. Contrairement à sa décision prise lors de sa réunion des 11 et 12 décembre dernier, afin d'intéresser les organes déconcentrés à la déclaration de ces licences journées, il est proposé aujourd'hui de donner une part plus importante de cette augmentation de 0,25 € aux ligues et organisateurs par rapport à la fédération.

Proposition soumise au vote : ventilation des 0,25 € d'augmentation : 0,15 € aux ligues et organisateurs et 0,10 € à la fédération.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

Tarif pass'orientation 2011 : 2,75 €, décomposés en 1,10 € pour la fédération et 1,65 € pour la ligue et l'organisateur (dont 1 € minimum pour ce dernier).

## - Projet de création d'une nouvelle licence journée à partir de 2012

Marie-France Charles fait part des échanges qui ont lieu au CNOSF sur les tarifs des licences journée. Les prix moyens des fédérations sont généralement supérieurs à 5 €. La commission des finances du 11/02/11 a échangé sur ce sujet et propose le passage du tarif de notre licence journée à 1x taux de base au lieu de ½ taux de base actuellement.

Afin de ne pas pénaliser le public souhaitant découvrir notre activité, il est proposé de créer un pass'orientation spécifique, uniquement pour les adultes (+ de 18ans) qui souhaitent être chronométrés lors des compétitions, celui-ci est proposé au tarif de 1 x taux de base.

**Vote : adopté à l'unanimité**

Le Trésorier présentera une motion à la prochaine assemblée générale pour faire valider ce projet par les adhérents.

## - Redevances fédérales 2012

Dans un souci d'ouverture, le Trésorier propose de soumettre une motion à la prochaine assemblée générale, à savoir faire valider les redevances fédérales à l'avenir par l'Assemblée générale elle-même et non plus par le CD. Pour 2012 l'augmentation proposée est de 0%, donc proposition du maintien des tarifs actuels.

**Vote : adopté à l'unanimité**

## - Points divers

- Sécuriser le matériel informatique et la sauvegarde des données,
- vidéos pour TV Orange (pas d'informations suffisantes sur le dossier actuellement),
- Géoréférencement : projet fédéral, insister sur la remontée des informations.

## **Modification des statuts**

Le Président propose de reprendre les statuts afin de mettre en conformité nos différents règlements (texte modifié en jaune)

**Nouvel Art. 5.1** - La licence, prévue à l'article L. 131-6 du code du Sport, est délivrée par la Fédération. Elle marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet et, aux statuts et règlements de celle-ci.

Toute personne pratiquant l'une des activités de la FFCO au sein d'une association affiliée ou dans le cadre d'une manifestation régulièrement inscrite au calendrier doit être titulaire d'une licence annuelle **FFCO** ou d'un titre de participation (dit " pass'orientation ").

## **Nouvel Art. 8.2 - Composition, fonctionnement**

1 - La Fédération est administrée par un Comité directeur constitué de vingt-et-un membres.

2 - La représentation des femmes au sein du Comité directeur sera respectée en attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles.

3 a - Un médecin élu siègera au sein du Comité directeur.

**3 b - Un sportif de haut-niveau élu siègera au sein du Comité directeur.**

**Nouvel Art. 9.4** - Il peut déléguer certaines de ses attributions telles que :

- les actes bancaires d'un montant inférieur à 2 500 € au Trésorier **et au Trésorier-adjoint,**
- les mouvements postaux, non financiers, au secrétariat administratif.

**Nouvel Art. 9.7** - Le Président est aidé dans sa tâche par un bureau constitué de cinq personnes dont lui-même. Il se compose du président, du secrétaire général, du trésorier et de deux membres. **Ces deux membres peuvent être élus, l'un et l'autre, secrétaire général-adjoint ou trésorier-adjoint, si l'un deux est candidat à l'une de ces fonctions.** Ces postes sont pourvus par vote à bulletin secret par le Comité directeur en son sein. Pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue. Le Bureau devra respecter la proportionnalité féminine vis-à-vis des candidatures pour ces postes. En cas de vacance d'un des membres du Bureau, une nouvelle élection aura lieu lors de la réunion suivante du Comité directeur.

## **Nouvel Art. 10.1 - Commission de surveillance des opérations électorales**

Il est constitué une commission de surveillance des opérations électorales chargée de veiller, lors des opérations de vote relatives à l'élection du Président, du Comité directeur, du Bureau directeur et des instances disciplinaires, au respect des dispositions prévues par les statuts.

1 - Elle se compose **de quatre** membres qui ne peuvent être ni membre du Comité directeur, ni candidat à une fonction donc l'accès est lié à un vote, tant au niveau fédéral qu'au niveau de ses organes déconcentrés. Ces membres doivent avoir des compétences reconnues en matière des règlements et des textes de loi régissant le milieu associatif sportif. Cette compétence leur sera reconnue par les actions de dirigeant qu'ils auront menées dans le milieu associatif dans les années antérieures. Ils sont désignés **selon les prescriptions du règlement intérieur.**

**Vote : adopté à l'unanimité**

## **Modification du règlement intérieur**

Le Président propose de reprendre le règlement intérieur afin de mettre en conformité nos différents règlements (texte modifié en jaune)

## **Nouveau Article 23 - Définition des collèges d'électeurs**

Les membres de l'assemblée générale de la Fédération tels que définis à l'article 7.1 des statuts, votent suivant les modalités définies par l'article 7.2 des statuts. L'acte de vote est effectué par :

- le ou les représentants élus par les associations affiliées, **étant précisé qu'ils ne peuvent être ni membres du comité directeur fédéral, ni vérificateurs aux comptes de ladite assemblée,**
- le ou les représentants désignés des membres associés dans les mêmes conditions,

- les associations affiliées, domiciliées dans les départements, collectivités et communautés d'outre-mer, expriment leur vote par correspondance à raison d'une voix par tranche ouverte de cinquante licenciés. Ce vote sera transmis au Président de la Commission de surveillance des opérations électorales, sous double enveloppe cinq jours avant la date de l'assemblée générale.

### **Nouvel Art. 33.2 - Membres du Bureau directeur fédéral**

Le Bureau directeur est composé de cinq membres, tous issus du Comité directeur élu.

A la suite de l'élection du Bureau directeur par le Comité directeur, puis chaque année s'il le juge utile, le Comité directeur fixe les attributions qu'il entend donner à chaque membre du Bureau directeur. Toutefois, les fonctions de trésorier et de secrétaire général comportent, entre autres, et obligatoirement les attributions ci-après.

Le Trésorier dépositaire des fonds de la Fédération est chargé :

- de conduire la préparation du budget prévisionnel, puis de surveiller son exécution dont il rend compte à chaque réunion du Comité directeur,
- de faire toutes propositions utiles pour la gestion des avoirs de la Fédération,
- d'établir le rapport financier annuel.

Le Secrétaire général assure la tenue des registres de délibération des instances fédérales. Il établit le rapport annuel d'activités qu'il doit soumettre au Comité directeur avant présentation devant l'assemblée générale.

Les trésorier-adjoint et secrétaire général-adjoint peuvent assumer les mêmes fonctions que les trésorier et secrétaire général.

Un mineur ne peut accéder aux fonctions de responsabilité (président, secrétaire général, trésorier, etc.).

### **Nouvel Article 39 - Conférence des présidents de ligue**

Il est institué une conférence des présidents de ligue, ou de leurs représentants.

Cette conférence n'a qu'un rôle consultatif. Elle se réunit au moins une fois par an au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre et si possible une deuxième fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre.

### **Nouvel Article 41 - Parrainage, publicité et contrat à caractère commercial**

Une charte des sportifs des équipes de France de la Fédération Française de Course d'Orient est instituée par le Comité directeur sur proposition du Directeur technique national. Elle définit l'ensemble des dispositions spécifiques s'appliquant aux sportifs des équipes de France.

**Vote : adopté à l'unanimité**

### **Modification du règlement administratif**

Pour le paiement des licences et des affiliations, un deuxième choix de paiement est retenu : en plus du prélèvement automatique, la comptabilité mettra en place un paiement par virement bancaire.

Etant précisé que le prélèvement automatique sera exclusivement utilisé pour le paiement des licences et des affiliations.

**Vote : adopté à l'unanimité**

Registre des organisateurs : il faut pouvoir enregistrer les doigts SI des pass'o sur un fichier informatique pour les coureurs inscrits préalablement sur une compétition. Une réflexion sur les modalités d'inscription des pass'orientation sera menée très rapidement, afin que le coureur soit "officiellement" inscrit et donc assuré.

### **Modification de la partie médicale du cahier des charges des compétitions fédérales**

- Propositions de modification (pour mise à jour 2011) du cahier des charges (partie médicale) présentées par écrit par le Dr Catherine Chalopin.

**Vote : adopté à l'unanimité**

Les points importants ont été revus afin d'arriver à un fonctionnement moins restrictif pour les organisateurs. La Commission experts et arbitres doit étudier à nouveau ce dossier afin de le mettre en cohérence si nécessaire, avec l'ensemble des textes du cahier des charges des compétitions fédérales.

## **Modification du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage**

L'Etat a imposé un nouveau règlement par décret en date du 13 janvier 2011. Ce nouveau règlement a été adapté à notre fédération par le Dr Chalopin et le Président. Il sera présenté à la validation du Ministère des Sports avant son adoption en AG.

### **Vote : adopté à l'unanimité**

Le Bureau directeur mandate le délégué fédéral d'une compétition pour intervenir lors d'un contrôle antidopage. Une sensibilisation d'un moment sur le sujet, devra être faite auprès du groupe de délégués. Alain Matton est désigné pour suivre l'évolution de cette formation en direction du groupe des délégués. Un article sera rédigé et publié dans une prochaine "Lettre O'clubs".

## **Candidatures reçues pour intégrer le Comité Directeur**

Hélène Ediar, Mathieu Gagnet, Sandrine Taisson. Ces trois candidatures ont été validées par la Commission de contrôle des opérations électorales et seront soumises au vote de l'Assemblée générale.

## **Cahier des charges des compétitions**

Rappel : le cahier des charges d'une course s'applique en fonction du niveau de la course concernée, qu'elle soit inscrite ou non au classement national.

## **Etude des comptes-rendus des commissions**

### **- Arbitrage / Calendrier**

*Suppression de la semaine fédérale 2012* : Pas de candidature pour l'organisation de la semaine fédérale reçue en temps et en heure. Une candidature vient d'arriver mais trop tardivement par rapport au calendrier. Le Comité directeur prend acte de cette situation et décide de suivre l'avis de la commission décide qu'il n'y aura pas de semaine fédérale en 2012. Vote pour 10, abstention 1. Les organisateurs des Nationales seront sollicités pour savoir s'ils acceptent que les titres de champions de France soient attribués sur leurs courses. Un message sera envoyé dans ce sens à toutes les structures.

### **- Equipements sportifs**

Saisie en ligne des cartes de CO. Il serait souhaitable que cela se fasse directement sur le nouveau site. Une proposition de saisie des cartes par les ligues elles-mêmes, est faite par le responsable de la commission, accord du Comité directeur.

*INPI* : il est nécessaire de renouveler notre dépôt à l'INPI concernant les logos ESO, le renouvellement est à faire dans le mois de février/mars, accord du Comité directeur.

*Syndicat des accompagnateurs de montagne* : une passerelle est envisagée. Le Syndicat est d'accord de se rapprocher de la FFCO, le sujet est à étudier. Jean-Paul Baudouin est chargé du suivi de ces négociations.

### **- Course d'Orientation à ski**

Vote sur le calendrier du report des compétitions aux 5 et 6 mars : Accord du CD.

### **- Amélioration continue**

Avancement du site internet : la page d'accueil est terminée, les contenus sont en cours de réécriture, les masques des pages de niveaux 2 et 3 sont en place. Tout doit être figé fin février afin que le concepteur puisse travailler sur les modules pour une présentation lors de l'AG de mars. Deux boutiques sont définies. Un large échange a lieu sur les attentes des usagers par rapport au site. Un point financier est fait par rapport à un suivi de l'avancement des travaux.

### **- Jeunes**

La Ligue Poitou-Charentes est choisie en tant qu'organisateur (hébergement au CREPS de Boivre) du Challenge national des écoles de course d'orientation : O'Défi.

La date retenue est le week-end des 25 et 26 juin 2011 : accord du Comité directeur.

### **- Ordre du jour de l'assemblée générale**

Un document est présenté à l'ensemble des membres, une discussion s'instaure sur le déroulement de l'organisation de l'après-midi. Un choix est fait : inversion de présentation des rapports d'activités et financier.

Toutes les commissions ont à fournir un "power point" qui sera joint au dossier d'AG, date butoir de réception fin février. Elles répondront aux questions éventuelles de la salle. Principalement, quatre responsables de commissions auront à intervenir devant l'assemblée (formation, jeunes, partenariat et calendrier).

### **Règles d'utilisation du module " inscriptions en ligne " dans les prochains mois**

Le module n'est pas visible actuellement sur le site fédéral, mais il est utilisable pour toutes les courses de groupe national. Le 2<sup>ème</sup> module serait prêt pour fin mars, il sera mis à disposition de la ligue RA pour test (organisateur CNE pour 2012).

### **Coupe du monde 2012**

Il est rappelé que la décision finale de cette organisation sera prise début mars. Un bref rappel des contacts et de l'organisation à prévoir dans le temps a été fait. De plus, un dossier de "trois jours" est envisagé en parallèle de cette coupe du monde. Il n'est pas encore déposé.

L'équilibre financier recherché pour la coupe du monde n'est pas atteint à ce jour.

### **Divers**

Courrier de la Ligue d'Aquitaine qui demande le versement d'une participation financière pour l'organisation de la semaine fédérale, en relation avec le partenariat avec ERDF.

Le Comité directeur décide, de ne pas accéder à la demande, compte tenu de l'arrêt du partenariat et des restrictions budgétaires qui en découlent.

Prochains rendez-vous :

- BD le 3 mars à 10 h00
- BD le 25 mars à 16 h30
- CD le samedi 26 mars à 9 h30 à l'hôtel Ibis, porte de Montreuil à Paris.
- AG les 26 et 27 mars, même lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h15.

Le Président  
Jean-Paul Ters

Les Secrétaires de séance  
Marie-France Charles et Joël Poulain